

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2016 À 20 HEURES 30

N° 4 - 152 / 2016 : APPEL À PROJETS « FAB RÉGION »

L'An Deux Mille Seize, le 6 Octobre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 6 octobre 2016 à 20 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Jacques ROYER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Claude LECOMTE), Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Patrick BÉTEILLE), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Steve JACKSON), Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir de Marie-Louise AT), Bruno CRUSEL (pouvoir de Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO (pouvoir de Geneviève PEREZ), Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Élodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Jacques ROYER, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR (pouvoir de Blandine THUEL), Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX.

Membre suppléant présent votant : Madame Agnès BRU.

Membres suppléants présents non votants : Messieurs, Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir à Bruno CRUSEL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Steve JACKSON (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrick BÉTEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Laurence PUJOL, Christian CHAMAYOU, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Gérard POUJADE, Michel TRÉBOSC, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL (pouvoir à Thierry DUJOUR), Stéphane BARDY, Robert AZAÏS.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

Présents : 38

Votants : 45

N° 4 - 152 / 2016 : APPEL À PROJETS « FAB RÉGION »

Pilote : Développement Économique, Enseignement Supérieur et Recherche

Autres services concernés : Direction Générale des Services / Finances et Budget

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur

Pour soutenir la création et l'extension de fablabs sur l'ensemble des zones d'emploi du territoire régional, la Région a lancé l'appel à projets Fab Région avec une enveloppe de fonds FEDER. Une candidature albigeoise, intitulée « InnoProd Lab », a été déposée dans la catégorie 1 « espaces de médiation numérique » courant février 2016.

La technopole Albi-InnoProd, chef de file du consortium, est associée à deux partenaires :

- l'association ACNE qui en moins de deux ans d'existence est passée de moins de 30 à près de 180 membres et opère un fablab grand-public sur le parc Albi-InnoProd ;
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois soutenant le projet via la mise à disposition de locaux et d'opérations de communication et de promotion et la fourniture d'une avance remboursable.

La mise en œuvre de ce projet, sous-tendu par la réussite à l'appel à projets, doit permettre de pérenniser l'activité d'ACNE, bénéficiaire potentiel des fonds européens, et dont l'activité reposait principalement sur l'implication de bénévoles. Au-delà, le dispositif vise à développer une culture d'innovation et d'entrepreneuriat à destination du grand-public albigeois et même tarnais, ACNE ayant notamment initié le projet Tarn Craft en phase de déploiement sur plusieurs communes du département.

L'aide financière sollicitée dans le cadre de la réponse à cet appel à projets Fab Région vise à couvrir essentiellement des dépenses de personnels mais aussi des besoins en investissement en équipements ou en prestations externes.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose de plusieurs leviers pour contribuer au projet InnoProd Lab tels que définis dans le plan d'actions soumis à la Région:

- en portant les actions de communication et de promotion ;
- en coopérant à la mise en œuvre des actions InnoProd Lab portées par la Technopole et ACNE ;
- en réalisant le versement d'une avance remboursable vers ACNE, l'octroi des fonds FEDER intervenant généralement entre un et deux ans après la réalisation effective des dépenses. Le montant de l'avance correspond exactement au montant de fonds FEDER qui sera réellement octroyé dans le cadre de la convention passée avec la Région, soit au plus 86 250,54€.

La réponse donnée à la candidature albigeoise devant intervenir le 14 octobre 2016, la Région demande qu'une convention précisant les partenariats et engagements des entités associées au projet soit formalisée avant l'échéance.

Je vous propose par suite le projet de convention tripartite actant les obligations et engagements respectifs des parties.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à projets « Fab Région »,

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 22 septembre 2016,

Vu le projet de convention ci-annexé,

CONSIDERANT l'intérêt pour le développement économique de l'Albigeois de développer une culture du numérique et disposer d'un outil performant pour le développement de projets d'entreprises innovantes,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention ci-annexée.

AUTORISE monsieur le président à procéder à la signature de ladite convention et accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

DIT QUE les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 6 octobre 2016,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE



PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT

PROJET INNOPROD LAB

Entre

L'association technopolitaine Albi-InnoProd,
représentée par son Président, Monsieur Claude LECOMTE,

Ci-après dénommé « la technopole »,

Et

L'association ACNE, association pour la culture du numérique et de l'environnement,
représentée par son Président, Monsieur Kévin MAZARS

ci-après dénommée « l'association ACNE »

Et

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,
représentée par son Président, Monsieur Philippe BONNECARRÈRE,
Président dûment habilité aux fins de signature par délibération du 17 décembre 2015,

ci-après dénommée « l'Agglomération »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Au-delà de cette candidature à l'appel à projets Fab Région, ce projet est né de la volonté des acteurs locaux de participer activement à la création et au fonctionnement d'un consortium dénommé InnoProd'Lab favorisant les relations partenariales, la création de tiers lieux et le partage de ressources (tant matérielles avec l'accès à des équipements adaptés, qu'immatérielles avec l'accès à des compétences pluridisciplinaires et multiculturelles) selon les modalités d'un Fablab, au sens de la charte MIT.

Travaillant en bonne intelligence collective, l'écosystème InnoProd'Lab a la volonté de mettre en œuvre un projet de développement de la diffusion numérique, de la culture entrepreneuriale et de l'innovation, global et cohérent - ancré sur un pôle de proximité - en ciblant un large spectre de publics : le grand public composé de particuliers, d'associatifs, de jeunes issus de l'enseignement secondaire / supérieur, et le tissu industriel local (composé en grande majorité de PMI - PME - TPE - startups) et entrepreneurial (porteurs de projets) sur le territoire albigeois.

Mettre en place un outil ouvert à même de renforcer la créativité, les fertilisations croisées, l'initiative entrepreneuriale de quelque nature que ce soit (innovation individuelle sur le mode « do it yourself », innovation collective sur le mode « do it together », innovation des entreprises) et satisfaire des besoins requérant l'utilisation d'équipements adaptés (fabrication numérique, prototypage, objets connectés...), pour l'ensemble des publics, est une nécessité pour le territoire dont la stratégie de développement est axée sur l'économie de la connaissance.

Le fer de lance de cette économie de la connaissance est matérialisé par le parc technopolitain, zone d'intérêt régional à valeur environnementale, où est localisé le FabLab albigeois - initié, piloté, animé par ACNE (association pour la culture du numérique et l'environnement composée de bénévoles qualifiés et passionnés) et actuellement ouvert du lundi au samedi de 14h à 23h - qui bénéficie ainsi d'un environnement générateur d'innovation avec, à proximité immédiate, deux halles technologiques composées du CRITT CAAPI, du centre d'essai des techniques du vide de la PFT Produits et processus automatisés en PME du lycée Rascol, des plateformes Mimausa et ValThERA de Mines Albi, et aussi de la RAGT Energie, du data center e-tera, etc ; mais également de structures d'accompagnements des porteurs de projets avec la couveuse innovation, l'incubateur Mines Albi, et l'hôtel d'entreprises InnoProd (bâtiment public à énergie positive).

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de la réponse à cet appel à projets Fab Région catégorie 1, la technopole Albi-InnoProd, association fédérant la quasi-totalité des structures citées préalablement, est chef de file du projet associée à deux partenaires :

- l'association ACNE pilotant le FabLab : accompagnement du public, ateliers d'initiation à l'utilisation des machines, soirées projets et après-midi à thèmes, sessions de réparation des objets (sur le mode « repair café » participant à la lutte contre l'obsolescence programmée) selon un programme très dynamique et attractif, création d'une communauté d'utilisateurs forte de 130 membres en seulement 4 mois d'activités, reconnaissance au niveau régional (secrétaire du réseau FedLab), au niveau national (présidence temporaire du réseau national puis membre du CA) et intégration au réseau des Fab Labs solidaires de la Fondation Orange, visite positive du Makertour (structure établissant une analyse des Fab Labs français et européens) ;
- et la communauté d'agglomération de l'Albigeois soutenant la globalité du projet.

Cette convention qui spécifie les missions et obligations respectives des partenaires sera conclue dès validation du projet par la Région et obtention des fonds FEDER.

Par ailleurs, une avance remboursable est établie en parallèle entre l'agglomération et l'association technopolitaine Albi-InnoProd, chef de file, permettant ainsi de garantir la viabilité du projet présenté.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS

2-1 L'association technopolitaine Albi-InnoProd s'engage à :

- ✓ Piloter le projet dans sa globalité, en travaillant les complémentarités avec les acteurs, et gérer d'un point de vue administratif et comptable le projet partenarial au sens européen (Décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissements européens pour la période 2014-2020) ;
- ✓ Acquérir la grande majorité des équipements, matériels et logiciels, sélectionnés dans le cadre du projet InnoProd Lab pour faciliter l'accès au plus grand nombre aux outils de fabrication numérique mais aussi aux objets connectés pour couvrir tous les besoins relatifs à la réalisation de prototypes « fonctionnels » (mécanique, électronique, plasturgique...) et « ergonomiques » (design, art, architecture...), et participer à la diffusion des nouvelles technologies (NTIC) et du numérique ;
- ✓ Verser les sommes prévues aux bénéficiaires suivant les modalités arrêtées par le présent document.

2-2 L'association ACNE s'engage à :

- ✓ accompagner toutes les populations-cibles du projet InnoProd Lab :
 - Acculturation, diffusion de nouveaux usages, de la culture numérique et industrielle, sensibilisation à ces métiers...
 - Accompagnement du grand public à la réalisation de projets personnels,

- Accompagnement des porteurs de projets à la réalisation d'objets uniques ou de petite série, pour le milieu associatif ou à visée professionnelle (indépendants, artisans, entrepreneurs). Ex : création artistique (bijoux, maquettes d'architectes, etc.).

- Accompagnement des PMI notamment au prototypage de produits, création de mini-séries.

L'accompagnement intègre les missions suivantes :

- l'assistance ponctuelle et individuelle à l'utilisation des machines, des logiciels de conception, des kits de développement ;

- l'organisation de réunions, de rencontres entre porteurs de projets pour favoriser l'échange et le travail en commun, et le montage de projets en partenariat, en lien avec les entités du consortium selon les besoins avérés ;

- l'organisation d'actions d'animations destinées à promouvoir la démarche d'innovation, la diffusion numérique, à vulgariser des technologies et savoir-faire auprès des populations-cibles associée à une démarche environnementale forte ;

- l'organisation d'actions de sensibilisation (avec un focus particulier porté sur la jeunesse notamment pour valoriser les métiers techniques/scientifiques/technologiques, et les publics éloignés de la culture numérique) ;

- l'organisation d'actions de formation à la réalisation de projets et créativité pour tous les publics.

- ✓ Embaucher un(e) responsable du Fab Lab, à temps plein (1 ETP), qui sera chargé(e) de conduire le développement de la structure et de superviser son fonctionnement quotidien (budget, plan d'action, planning, veille, réflexion collective...)

2-3 La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'engage à :

- ✓ mettre à disposition du projet les personnels affectés à la gestion du projet dans le cadre de leur affectation à l'association technopolitaine ;
- ✓ mettre à disposition des locaux au sein du parc technopolitain Albi-InnoProd à destination du projet et gérés par l'association ACNE, pour la réalisation des activités de l'association
- ✓ Assurer à l'échelle de son territoire un relais d'information et de promotion des actions d'InnoProd Lab en mettant en place des actions de communication et de promotion d'envergure ;
- ✓ Etablir une avance remboursable vers les partenaires du projet dans le cadre d'un acte de groupement à définir afin de garantir la viabilité du projet présenté et sa réalisation.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Selon le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissements européens pour la période 2014-2020, les trois partenaires sont engagés au sens européen à mener à bien le projet InnoProd Lab :

- sous réserve de l'accord de l'autorité de gestion, l'association technopolitaine Albi-InnoProd est désignée en qualité de chef de file de cette opération collaborative, dont elle assume la responsabilité devant cette autorité.
- l'association technopolitaine déclare tant les dépenses qu'elle supporte que celles supportées par ses partenaires dans le cadre du plan de financement de l'opération joint.

ARTICLE 4 : AVANCE REMBOURSABLE

L'agglomération consent le versement d'une avance remboursable à l'association ACNE pour permettre la réalisation des actions prévues au titre de l'appel à projets régional. Son montant est égal à celui des fonds FEDER qui seront effectivement octroyés à l'association ACNE.

Cette avance remboursable à taux zéro ne générera pas d'intérêts.

L'avance remboursable sera versée en deux étapes :

- Versement sur demande du bénéficiaire, à savoir l'association ACNE et à compter de la date postérieure entre celle de la signature de la présente convention et celle de la convention d'octroi des fonds FEDER, de 50% du montant FEDER octroyé
- Versement du solde, soit 50% du montant FEDER octroyé, au douzième mois suivant la date de versement effectif de l'acompte.

ACNE s'engage à reverser à l'agglomération, au plus tard dans un délai de deux mois après chaque réception, les fonds FEDER, à concurrence des sommes dues au titre de l'avance consentie.

Dans le cas où les fonds FEDER à percevoir au titre du programme ne couvrent pas la totalité du montant de l'avance, ACNE s'engage à rembourser l'agglomération des sommes non-couvertes par les fonds FEDER et restant dues avant l'expiration d'un délai de trente-six mois à compter de la signature de la présente convention.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La Convention, conclue à compter de sa signature par les parties concomitamment à l'obtention des fonds FEDER, court pendant trois ans.

Des avenants pourront ainsi être conclus, le cas échéant.

La convention peut être résolue par l'une ou l'autre des parties, prenant effet dix jours après la date d'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation ou l'expiration de la convention ne délie pas l'association ACNE de ses obligations de remboursement des sommes dues au titre de l'avance consentie, ni ne modifie les modalités de remboursement prévues par la présente.

ARTICLE 6 : MODALITES DE SUIVI DE L'AVANCEMENT DE LA CONVENTION

Afin de garantir une bonne mise en œuvre de la présente convention, chacune des parties s'engage à désigner, au plus tard trente jours après sa signature, un interlocuteur chargé du suivi des actions.

Les interlocuteurs désignés se réuniront en tant que de besoin et au minimum une fois par semestre pour assurer le suivi de mise en œuvre du présent accord, chaque réunion donnant lieu à compte-rendu.

ARTICLE 7 : LITIGES

Tout litige sera de la compétence du Tribunal administratif de Toulouse.

Néanmoins, les parties s'engagent, en cas de difficulté, à tenter de résoudre le différend sur un terrain amiable.

Fait à Albi, le

Le président de l'association technopolitaine
Albi-InnoProd,

Le président de l'association ACNE

Monsieur Claude LECOMTE

Monsieur Kévin MAZARS

Le Président de la Communauté d'Agglomération
de l'Albigeois,

Monsieur Philippe BONNECARRERE